

SNUipp 35

unitaires




BULLETIN DE LA SECTION SNU - IPP D'ILLE-ET-VILAINE

Syndicat National Unitaire des Instituteurs,
Professeurs des écoles et PEGC
Fédération Syndicale Unitaire
(Enseignement - Éducation - Recherches - Culture)
Tél. : 02 99 36 88 43 Portable : 06 31 84 05 31
14 rue Papu 35000 RENNES

Adresse électronique : snu35@snuipp.fr
Site internet : <http://35.snuipp.fr>

N° 265
Juin 2016

NE RIEN LÂCHER D'ICI LA RENTRÉE !

Voilà, l'année scolaire 2015-2016 s'achève et il convient de faire le bilan de notre action syndicale. Après une mobilisation sans précédent le 14 juin dernier, le gouvernement continue de s'enliser : comment peut-on encore défendre une loi tant décriée ? L'inversion de la hiérarchie des normes reste au cœur de cette loi, ce principe permettrait de déroger au droit du travail inscrit dans la loi par un accord de branche ou d'entreprise. Il accentuerait ainsi les inégalités entre les salarié-es. Ce texte prévoit aussi de faciliter les licenciements économiques, en écartant notamment l'appréciation du juge sur les difficultés économiques. La flexibilité supplémentaire qu'imposerait cette loi ne réduira en aucun cas le chômage et la précarité. Afin de préserver les droits des salariés, il faut donc : préserver la hiérarchie des normes (la loi doit primer sur les accords d'entreprises) et conforter les droits collectifs et individuels des salarié-es ; travailler à une définition du dialogue social et à des pratiques qui permettent aux salarié-es de faire valoir leurs exigences et propositions ; garantir la durée du temps de travail et travailler à une nouvelle réduction du temps de travail permettant des créations d'emplois stables ; conforter la médecine du travail et le rôle des CHS-CT. Il faudra donc continuer de se mobiliser dans les semaines à venir pour que le gouvernement revoie sa copie et cela passe, entre autre, par la participation à la votation citoyenne ! Car ne croyons surtout pas que la Fonction publique soit épargnée par cette loi, ni même le simple respect des droits syndicaux obtenus par le passé.

Mais si la mobilisation contre la loi travail est très présente depuis quelques mois, il n'en reste pas moins, que d'autres

actions syndicales ont été menées durant cette année scolaire 2015-2016. Tout d'abord, nous ne pouvons que nous féliciter que l'ISAE soit portée à 1200 € dès la rentrée de septembre, c'est une juste reconnaissance du travail engagé par les enseignants du premier degré. Pour autant, toutes les catégories de personnel du premier degré ne la touchent pas et il convient de continuer de revendiquer une ISAE pour tous et toutes ! Concernant les carrières des enseignant-es, résultats des principes du protocole PPCR, celles-ci vont être progressivement rénovées jusqu'en 2020. Grilles de salaires revalorisées, nouveau déroulement de carrière, rythmes d'avancement modifiés, nouvelle évaluation des enseignant-es : pour le SNUipp-FSU, si tout n'est pas parfait, il y aura tout de même un mieux pour les salaires et les carrières.

Durant cette année scolaire, nous n'avons cessé de rencontrer les enseignant-es du département dans leurs écoles, dans les réunions d'infos syndicales ou bien encore lors des stages que nous avons organisés. Un mot ne cesse de revenir dans les discussions : le temps ... Chacun martèle que le temps manque dans les écoles. Le temps pour rencontrer les familles, le temps pour travailler en équipe, le temps pour organiser les projets ... Nos emplois du temps débordent, les 108 heures ne sont pas extensibles et ne peuvent suffire à répondre à ce besoin de temps. Il nous faut nous réapproprier ce temps si précieux pour organiser notre travail en équipe, qui doit permettre de nous mettre au service de la réussite de toutes les élèves.

Mais il convient avant toute chose de profiter du temps qui s'impose à nous et de profiter de ces vacances d'été !

Guislaine David

SOMMAIRE

Page 1	Édito	Page 5	Les obligations réglementaires de service
Page 2	CR de la CAPD mouvement	Page 6	Loi travail
Page 3	Groupe de travail en EREA : le SNUipp-FSU demande un moratoire	Page 7	Du nouveau pour les carrières des enseignants
Page 4	Rythmes scolaires Fermeture du collège Surcouf		Se syndiquer à quoi ça sert ? La section à la rentrée



**AVEC VOUS,
ON L'OUVRE!**

27 MAI 2016

COMPTE-RENDU DE LA CAPD

Le Directeur académique, Mr Wilhelm étant absent, la CAPD était présidée par Mr Tertrais, secrétaire général. L'ordre du jour de la CAPD avait pour unique objet le premier mouvement. Cette année, 1362 personnes sur le département ont participé au mouvement (3900 enseignants en Ille et Vilaine).

- 58,66% obtiennent un poste,
- 20,56% sont maintenus sur leur poste,
- 20,73% sont sans poste, ce qui correspond à 283 personnes.

Ces chiffres montrent une participation sensiblement supérieure aux autres années : une centaine de participants en plus qu'en 2014 (la comparaison avec 2015 ne pouvant se faire puisque l'ensemble des ZIL et brigades avaient été dans l'obligation de participer au mouvement). Cette hausse est très certainement à mettre en corrélation avec le retrait des postes réservés T1, postes qui ont permis des possibilités de choix plus importantes auprès des candidats au mouvement. Pour les résultats des commissions des postes à profil, la lecture des avis, est faite par le SG et l'INA. Cette lecture montre le caractère subjectif de ces entretiens où les conditions de passation restent opaques. Cela rejoint d'ailleurs les réflexions que les collègues, qui ont passé les entretiens, ont pu nous faire.

Un débat de près d'une heure s'est engagé entre les élu-es du personnel (SNUipp et FO) et l'administration sur le caractère absurde des postes à profil. Ainsi nous avons pu entendre qu'un collègue actuellement dans l'enseignement spécialisé n'avait "pas assez d'expérience en milieu ordinaire" pour être sur un poste de maître de plus que de classe ou bien encore qu'un enseignant exerçant en maternelle "ne maîtrisait pas assez les enjeux de la maternelle et les nouveaux programmes" pour être sur un dispositif "Moins de trois ans". Comment

peut-on exiger un entretien pour ces postes qui sont des postes d'enseignant-es avant tout ? La première des compétences d'un-e enseignant-e n'est-elle pas de s'adapter à toute situation d'enseignement ? Le rôle de l'administration n'est-il pas de tout mettre en place, notamment en terme de formation, pour que l'enseignant-e puisse exercer pleinement ses fonctions ?

Ne nous y trompons pas : il s'agit bien là pour l'administration de placer la "bonne" personne au bon endroit. Le secrétaire général utilisant d'ailleurs le terme de "casting idéal" pour ces entretiens ! Cela conduit alors à des situations ubuesques où par exemple des directeurs-trices, inscrits sur la liste d'aptitude, exerçant dans des écoles de plus de 10 classes, ont un avis défavorable pour exercer sur une direction totalement déchargée. Un-e directeur-trice serait donc capable d'exercer sa mission à mi temps avec un mi-temps d'enseignement (parfois sur une direction à 14 classes) mais totalement incapable d'exercer sa mission de direction à temps plein (sur une direction à 15 classes) ?!

Le résultat de cette politique est catastrophique pour les écoles du département puisqu'à l'issue du premier mouvement tous les postes de "Plus de maîtres que de classes" ne sont pas pourvus, un nouvel appel à candidature va être effectué, alors que 13 personnes, à l'issue de la commission d'entretien, ont obtenu un avis défavorable !

De toute évidence, cette CAPD n'a pas permis à l'administration de justifier la mise en place des postes à profil, la liste de ces postes s'est à nouveau étoffée cette année en Ille et Vilaine. Les élu-es du SNUipp-FSU continueront de dénoncer la mise en place de ces postes à profil qui nuisent au fonctionnement des écoles du département.

Guislain David

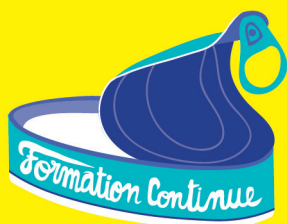
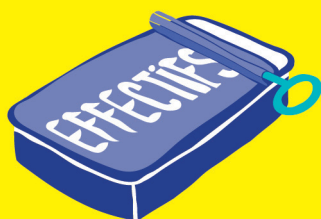
La phase d'ajustement : comment ça se passe ?

A l'issue du premier mouvement, un certain nombre de postes ne sont pas pourvus. Il s'agit donc de nommer les 283 personnes sans poste à l'issue du premier mouvement sur ces postes. A ces postes, s'ajoutent des postes libérés par des mises en disponibilité, des congés parentaux, ...

Bien évidemment, à l'issue de cette phase d'ajustement, tout le monde n'aura pas de poste. Il restera un certain nombre de collègues qui pourront participer à la dernière phase d'ajustement en septembre après les opérations de carte scolaire. En attendant, ils seront nommés dans une école de rattachement pour la rentrée.

Les INEAT-EXEAT : c'est pour quand ?

La phase de permutations manuelle aura lieu lors de la CAPD du 7 juillet, le DASEN décidera alors s'il fait sortir et rentrer dans le département des collègues qui en ont fait la demande. L'année passée, 36 enseignants ont pu entrer dans le département par la phase d'INEAT, certains par des échanges terme à terme (entre départements bretons), 13 collègues ont pu en sortir par EXEAT. Rien ne permet de dire pour le moment que des INEAT seront effectués par le DASEN. Si vous êtes concerné-es par une demande de ce type, n'hésitez pas à nous faire parvenir votre dossier et à nous appeler à l'issue de la CAPD.



**Le SNUipp-FSU
vous ouvre la voix**

GROUPE DE TRAVAIL EREA : LE SNUIPP-FSU DEMANDE UN MORATOIRE



Les PE éducateurs-trices des EREA de Redon et Rennes lors du rassemblement à Paris le 1^{er} juin.

Suite à la journée nationale de mobilisation des EREA à l'initiative du SNUipp le 1^{er} juin dernier, le Ministère a relancé le groupe de travail sur les EREA. Ce groupe s'est réuni le jeudi 16 juin, en présence de toutes les organisations syndicales.

En premier lieu, le SNUipp-FSU a fait lecture d'une déclaration au nom de l'intersyndicale (SNUipp-FSU, FERC-CGT, SNUDI-FO et SUD Education) pour rappeler la nécessité de construire un cadre réglementaire harmonisé des missions des personnels et de l'organisation des enseignements en EREA. Il faut conforter les internats éducatifs qui font la spécificité de ces établissements. L'internat éducatif est le garant d'une cohérence scolaire et éducative des jeunes en grande difficulté scolaire. Les mobilisations en cours montrent l'engagement des PE éducateurs-trices pour défendre leurs conditions de travail mais aussi pour assurer pleinement leurs missions auprès de leurs élèves. Pour le SNUipp-FSU, il est inacceptable que des personnels non formés et précaires puissent assurer ces missions mettant l'ensemble des acteurs dans une grande fragilité.

Dans un souci d'apaisement nécessaire à la préparation de la rentrée, le SNUipp-FSU a demandé l'annulation de la note de service d'octobre 2015 qui a donné lieu à des interprétations chaotiques de la part des recteurs, et à de nombreuses suppressions de postes de PE éducateurs à la rentrée 2016 auxquelles il faut surseoir. (suppressions à Rennes et Redon)

Le Ministère n'a pris aucun engagement, malgré notre mise en garde solennelle concernant les risques que font peser les suppressions de postes sur l'organisation de la rentrée 2016 dans les EREA et sur les élèves concernés.

Il a fait part de sa volonté d'inscrire cette première réunion dans la réécriture de la circulaire de 1995, à partir de la loi de refondation de l'école de 2013 ainsi que des rapports officiels. Le cycle de négociations a commencé par une problématisation de l'évolution des EREA et devrait se poursuivre par plusieurs réunions thématiques, notamment sur : la place et le rôle de l'internat éducatif, le public accueilli, les missions des personnels, le projet d'établissement, la place des SEGPA dans les EREA, la poursuite de la formation post-EREA, la carte des formations, la visibilité des EREA dans le système éducatif ainsi que la formation spécialisée.

L'enjeu des futures discussions sera de définir le contour des missions éducatives qui aboutiront à un nouveau cadre réglementaire et de nouvelles Obligations Réglementaires de Service pour les personnels. Le SNUipp-FSU a rappelé son engagement à défendre les EREA dans leurs missions de scolarisation des élèves en grande difficulté scolaire, de lutte contre le décrochage scolaire et d'accès à une formation qualifiante. Il demande un moratoire jusqu'à la fin des groupes de travail pour ne pas mettre à mal le dialogue social. A défaut d'un geste significatif de la part du ministère, le SNUipp-FSU envisagera les modalités d'une poursuite de la mobilisation dès la rentrée.

Dans l'Académie, à l'initiative de la FSU, les élu-es du personnel présent au CTA le 13 juin ont formulé un vœu, les syndicats SNUDI-FO, CGT éducation et Sud éducation se sont associés à ce vœu :

"Les élu-es du personnels demandent le maintien de la spécificité des EREA et des postes d'enseignants éducateurs avec toutes leurs missions éducatives y compris la surveillance de nuit. Dans l'immédiat, les postes de PE éducateurs dans les EREA de Redon et de Rennes doivent être maintenus."

Guislain David



RYTHMES SCOLAIRES

UN RAPPORT QUI APPELLE UNE REMISE À PLAT

Un mois après notre demande et un an après sa rédaction, le ministère publie enfin le rapport de l'Inspection générale sur l'efficacité pédagogique de la réforme des rythmes scolaires.

Les affirmations ministérielles au sujet du lien mécanique, voire même presque magique, entre nouveaux rythmes scolaires et réussite des élèves se trouvent quelque peu ébranlées. Ainsi, en l'absence des outils d'évaluation nécessaires, l'Inspection générale affirme qu'il est "irréaliste" de tirer la moindre conclusion définitive. Si le rapport indique que la matinée supplémentaire permettrait de mieux traiter les programmes, il souligne cependant que ce sont les fondamentaux (maths et français) qui en profitent au détriment d'autres matières (arts, sciences et EPS notamment) pourtant essentielles dans la construction des apprentissages. L'école maternelle est également sur la sellette. Le rapport alerte sur une réduction de temps d'apprentissage et "une augmentation de l'absentéisme, [qui] si elle se confirmait, serait de nature à remettre en question l'intérêt pédagogique de la réforme notamment en éducation prioritaire". De la

même manière, il faut prendre très au sérieux le sentiment de fatigue accrue des enfants dont un grand nombre d'enseignants se font les témoins. Il est important de creuser sérieusement cette question pour ce qu'elle engendrerait et qui se situe à l'opposé de l'esprit de la réforme.

En somme, ce rapport confirme un certain nombre de points d'alerte que le SNUipp-FSU avait déjà fait valoir à travers ses enquêtes menées avec les enseignants. Ce dossier est donc loin d'être clos. De nombreuses évolutions sont indispensables. Les organisations de l'année, de la semaine et de la journée doivent être remises à plat. De plus, mieux apprendre n'est pas qu'une affaire de rythmes. Loin de là. Le ministère doit se consacrer prioritairement aux dimensions pédagogiques de la réussite scolaire. Cela implique, entre autres, de faire baisser le nombre d'élèves par classes, d'amplifier le dispositif "plus de maîtres que de classes", de recréer des postes RASED et de proposer aux enseignants une formation continue, aujourd'hui toujours en friche. En Ille et Vilaine, le comité de suivi des rythmes scolaires, se réunira le 8 juillet, les élu-es du personnel du SNUipp-FSU y porteront les revendications des collègues sur le sujet.

COLLÈGE SURCOUF

LA MOBILISATION SE POURSUIT

Malgré le vote du conseil départemental se prononçant pour la fermeture du Collège Surcouf, la mobilisation des parents, de l'Amicale laïque, des syndicats de la FSU se poursuit. Cette décision qui supprime un service public dans un quartier qui en a le plus besoin, n'est justifiable ni d'un point de vue démographique, ni d'un point de vue social, ni d'un point de vue pédagogique. Le conseil départemental, en décidant de fermer le collège à la rentrée 2017, va à l'encontre de tous les avis des acteurs. En effet, le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale réunit le 15 juin a voté de façon unanime contre



la fermeture: 18 voix contre, 5 voix pour, 1 abstention. Lors de ce CDEN, les élu-es du personnel FSU ont demandé au conseil départemental de surseoir à sa décision et d'entamer le dialogue sur la question de la re-sectorisation des collèges et de la politique de périmètre des écoles primaires. Le conseil départemental n'a à aucun moment souhaité écouter les propositions que l'ensemble du collectif (parents, citoyens, enseignants, représentants syndicaux) porte. Dans cette situation, nous ne pouvons que déplorer l'absence de dialogue social du conseil départemental ainsi que de la DSDEN. Par ailleurs, les élu-es SNUipp-FSU ont rencontré le 16 juin les enseignants des écoles maternelles et élémentaires de St Malo afin d'engager la réflexion sur la façon dont la ville gère les inscriptions dans les écoles. Cette réflexion amènera le SNUipp-FSU, avec les enseignant-es de la ville de St Malo, à demander une rencontre avec le maire mais aussi avec l'IEN en charge de la circonscription.

LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE SERVICE

UNE OCCASION MANQUÉE

Le nouveau décret sur les obligations de service des enseignants des écoles ne répond pas au besoin d'alléger la charge de travail, de gagner en autonomie pédagogique et de voir reconnu un certain nombre de missions.

Le ministère a présenté, lors du CTM du 16 juin, un nouveau décret sur les obligations de service des enseignants du primaire qui vient modifier le décret n°2008-775 du 30 juillet 2008. Ce projet de décret modifie la rédaction du contenu des cent huit heures annuelles, afin de mentionner notamment les APC (mises en place par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires) qui n'apparaissent jusqu'alors que dans la circulaire d'application n°2013-019 du 4 février 2013. Les adaptations pour les enseignants des dispositifs adaptés pour l'accueil des enfants présentant un handicap ou un trouble de santé invalidant, des RASED, des établissements ou services de santé ou médico-sociaux et les PEMF seront précisés par arrêtés ministériels. Le décret précise aussi les ORS sur certains postes spécifiques (structures adaptées et spécialisées, établissements pénitentiaires, les enseignants exerçant des missions particulières à l'échelon académique ou départemental).

La rédaction des 108 heures évolue à la marge avec :

- une mise en conformité réglementaire sur les 36 heures d'APC au lieu des 60 heures d'aide personnalisée ;
- l'introduction de la notion de forfait pour 48 heures consacrées notamment au travail en équipe et à la relation aux parents ;
- le maintien des 18 heures annuelles pour les animations pédagogiques et les actions de formation et 6 heures pour les conseils d'école.

Ce texte aurait pu être l'occasion d'avancer vers une première baisse de notre temps et charge de travail, mais au final, le projet se limite à un simple toilettage réglementaire des 108 heures. Il y a même une dégradation des conditions faites aux enseignants en milieu pénitentiaire.

Le SNUipp-FSU est intervenu pour rappeler notre demande de remise à plat des obligations réglementaires de service avec l'objectif de récupérer temps, de gagner en autonomie pédagogique et de voir reconnaître un certain nombre de missions.

Notre métier a changé. Il s'est complexifié avec toujours plus de missions et toujours moins de temps pour les réaliser. Conseil école-collège, handicap avec les PPS, nouveaux rythmes avec les PEDT, nouveaux programmes, plus de maîtres que de classes, scolarisation des moins de trois ans, PAP, PAI, PPRE... A chaque fois que de nouvelles missions arrivent dans les écoles, le ministère répond « 108 heures » comme si ces dernières étaient extensibles à l'infini. Au final, notre temps de travail est estimé à près de 44 heures par semaine selon un rapport de l'Inspection générale. Notre temps d'enseignement est de 900 heures par an, là où il est en moyenne de moins de 800 dans les pays de l'OCDE. Nos élèves, eux, ont 864 heures de classe par an contre 804 en moyenne pour les pays de l'OCDE avec des résultats parfois meilleurs.

La question du temps doit donc être regardée à l'aune de toutes ces données. Refonder l'école, ce doit être aussi refonder notre métier en donnant les moyens et le temps pour le travail en équipe, pour une formation continue renouvelée et inscrite sur le temps de classe. De la même manière, nous défendons l'autonomie pédagogique des enseignants qui doivent pouvoir utiliser librement leurs 108 heures sans être soumis à des contrôles tatillons. Nous sommes des professionnels. Il faut que l'autonomie des équipes tant vantée pour les enseignants de collège s'applique avec la même insistance pour ceux du primaire. C'est autant une question d'égalité que de reconnaissance professionnelle. Les élu-es SNUipp-FSU au CTM ont présenté un amendement pour la suppression de l'APC, le ministère bien que reconnaissant la charge de travail des enseignantes a décidé de ne pas retenir cet amendement malgré le résultat du vote au motif que la suppression des APC n'est pas une compétence du CTM.

Vote pour la suppression des APC :

Pour : 10 (FSU, CGT, FGA, FO)

Contre : 1 (CFDT)

Abstention : 4 (UNSA)



LOI TRAVAIL

LA MOBILISATION CONTINUE !



Le SNUipp était présent avec la FSU dans les rues de Paris le 14 juin dernier, une mobilisation sans précédent où plusieurs centaines de milliers de manifestants ont défilé.

L'intersyndicale appelle les salarié-es à maintenir la pression pour obtenir le retrait de la loi travail et de réelles négociations pour de nouveaux droits pour les salarié-es. Elle organise deux journées d'action les 23 et 28 juin et poursuit la votation citoyenne. La loi travail nous concerne tous ! De nombreux éléments du droit du travail privé se retrouvent dans la fonction publique. Le temps de travail se réfère aux 35 heures, même si les enseignants ont un régime dérogatoire. La formation également, avec le droit individuel à la formation (DIF) commun aux deux régimes mais aussi le compte per-

sonnel d'activité (CPA) qui serait décliné dans la fonction publique. Sans oublier la santé et la sécurité au travail avec un pan entier du code du travail qui s'applique directement aux CHS-CT de la fonction publique. Le code du travail n'est pas éloigné du quotidien des fonctionnaires. Après plusieurs décennies de luttes pour renforcer les droits des salarié-es, la loi Travail remet en cause un texte protecteur des droits en introduisant des mesures régressives que rendrait nécessaires "le bon fonctionnement de l'entreprise" : temps de travail, flexibilité, licenciements économiques... Aucun pays au monde qui a réduit les droits des salarié-es n'en a tiré un quelconque "bénéfice" en termes de créations d'emplois. Au contraire.

Tous salarié-es, tous citoyen-nes, tous concernés : luttons contre la loi travail !

DU NOUVEAU POUR LES CARRIÈRES DES ENSEIGNANTS



Résultat des principes retenus par le protocole PPCR, dans lequel la FSU a beaucoup œuvré pour une amélioration des carrières pour tou-tes, les carrières des enseignant-es vont être progressivement rénovées entre 2017 et 2020. Dorénavant, l'avancement dans la carrière devrait se faire selon un rythme unique pour tous, mais avec deux moments d'accélération aux 6^e et 8^e échelon pour 30 % des enseignant-es. Au-delà de la hors classe actuelle qui devrait concerner tous les enseignants, une classe exceptionnelle réservée à certaines fonctions va être créée. Cette refonte de la carrière

s'accompagne d'une nouvelle grille de salaires revalorisée et de nouvelles modalités d'évaluation. Au final, si ces mesures ne permettent pas de rattraper les pertes de pouvoir d'achat des enseignants des écoles, il y aura tout de même un mieux pour les salaires et les carrières. On peut contester l'impasse sur les débuts de carrière quand on sait le peu d'attractivité du métier ou la création de la classe exceptionnelle qui ne concernera qu'une petite minorité de personnels, ce qui n'est pas acceptable. A contrario, la combinaison des différents éléments (nouveaux indices, reclassement, accès la hors classe pour

tous) produira une augmentation du traitement pour toutes et tous avec de meilleures perspectives de carrière par rapport à l'existant. Un tiers de l'ISAE (400 euros brut sur les 1200€) sera intégré au salaire, soit 9 points d'indice (4 points en 2017 et 5 en 2018). Aujourd'hui, tous les enseignants n'atteignent pas la hors-classe. Or, le protocole PPCR prévoit que tous les fonctionnaires ayant des carrières complètes connaissent au minimum deux grades. C'est une première avancée. Reste maintenant à garantir que tous les professeurs des écoles pourront accéder à l'échelon terminal revalorisé (821) de la hors-classe.

Une nouvelle évaluation des enseignants

La rénovation de la carrière qui met fin aux trois rythmes d'avancement bouleverse par conséquent l'évaluation des enseignants. Le ministère propose donc d'ouvrir une discussion avec l'objectif de réviser les modalités d'inspection. Il avance d'ores et déjà quelques principes : une évaluation plus formative davantage basée sur le conseil et des rendez-vous de carrière destinés à différencier l'avancement. La note devrait être supprimée. Rien n'est dit sur les autres modalités pratiques de ces nouvelles dispositions : maintien de l'inspection en classe ? Entretien individuel ? Quel barème transparent pour les accélérations de carrière ? Un groupe de travail doit se mettre en place en juin pour avancer sur le sujet.

L'ISAE à 1200 €, c'est pour tous !



Enfin, un geste légitime de reconnaissance : "À qualification égale, rémunération égale". Cela constitue une avancée importante vers la reconnaissance de l'engagement professionnel des enseignant-es du primaire qui s'investissent sans compter pour la réussite de leurs élèves. Le gouvernement a donc fait le choix de porter l'ISAE à 1200€ annuels, à égalité de l'indemnité du second degré (ISOE), soit l'équivalent de 80€ net par mois dès septembre 2016. Pour obtenir gain de cause, il aura fallu que les personnels, à l'appel du SNUipp-FSU, multiplient les initiatives et

les actions : lettre à la ministre signée en novembre 2015 par plus de 51 000 collègues, journée de grève le 26 janvier suivie par plus de 100 000 collègues, lettre au Premier ministre signée en 4 jours par plus de 23 000 enseignants et remise à Matignon le 22 mars. Cela prouve que l'action collective paye ! Pour autant, le SNUipp-FSU continue, de demander que cette indemnité soit versée à tous les professeurs des écoles (ULIS collège et lycée, SE-GPA-EREA, enseignants référents, conseillers pédagogiques, animateurs TICE, coordonnateurs REP, en totalité pour les PEMF...).

SE SYNDIQUER : À QUOI ÇA SERT ?

Toutes les mobilisations le prouvent, ensemble, nous sommes plus forts, il n'y a pas de lutte individuelle, c'est collectivement que nous pouvons gagner des avancées pour toutes et tous.

Les dernières annonces sur l'ISAE a démontré que c'est la lutte syndicale, organisée et structurée qui a fait bouger les lignes. Nous devons encore et toujours mener bataille (retraites, salaires, direction d'école, RASED ...). Le syndicalisme doit être écouté et efficace. Pour cela, il lui faut être fort en nombre, en action, uni et indépendant. C'est la ligne de conduite du SNUipp-FSU mais rien ne peut se faire sans l'implication de tous et toutes. En renforçant par son adhésion et sa

participation le mouvement syndical, chacun se donne la possibilité de mener les luttes à venir pour des avancées significatives.

Courriers divers, communications téléphoniques, moyens informatisés mobilisés, organisation de colloques tout est payé grâce exclusivement aux cotisations que nous percevons. Nous ne recevons aucune subvention de quiconque. D'autre part, le fait que nous soyons entendus par l'administration, et que nous puissions obtenir des résultats, est lié à notre influence reconnue, c'est-à-dire encore une fois au nombre de nos syndiqué-es.

Tu peux dès à présent nous rejoindre en renvoyant le bulletin de syndicalisation ci-joint ou bien en te connectant sur notre site et en te syndiquant en ligne.

Le SNUipp-FSU35 à la rentrée 2016

La section s'étoffe en permanent-es pour la rentrée, de nouveaux camarades viendront rejoindre l'équipe. Ainsi, nous pourrons assurer une permanence tous les jours.


- ◆ **Guislaine David**
secrétaire départementale, présente à la section les lundi, jeudi et vendredi.
- ◆ **Olivier Blanchard**
trésorier, présent le mercredi matin et le vendredi.
- ◆ **Arnaud Texier**
présent les jeudi et vendredi ainsi qu'un mercredi sur deux.
- ◆ **Régis Paulhe**
présent le mardi et mercredi matin.
- ◆ **Nolwenn Quélaudren**
présente le jeudi.
- ◆ **Rémi Rousselin**
présent le lundi.
- ◆ **Emmanuelle Maray**
présente un mardi sur deux.
- ◆ **Catherine Bidan**
présente le mercredi matin.
Tou-ttes les permanent-es de la section siègent en CAPD, en CTSD ou bien en CHSCT. Chacun est responsable d'un domaine en particulier et est prêt à répondre à toutes les questions que vous vous posez ! N'hésitez pas à nous contacter !

NOUVEAU
Facile
Rapide
Sécurisé
SE SYNDIQUER AU SNUIPP-FSU?
UNE VRAIE BONNE IDÉE!
OFFREZ-VOUS UN CAFÉ
ENGAGÉ PAR SEMAINE! Libella
Adhérez en ligne! Payez en plusieurs fois!



Le congrès national réuni à Rodez du 6 au 10 juin a établi de nouveaux mandats pour le syndicat. Les délégué-es du département y ont porté les mandats du congrès départemental.

A l'issue du congrès, une nouvelle direction a été élue : Régis Metzger, Christian Navarro et Francette Popineau sont nommé-es co secrétaires généraux. Francette Popineau sera la porte-parole du SNUipp-FSU.



En cette fin d'année scolaire, une de nos camarades nous quitte pour faire valoir ses droits à la retraite ! Retraite bien méritée pour Véronique Brune qui a vu grandir le SNUipp dans le département. Présente il y a plus de 20 ans, elle a contribué à la création du SNU en Ille et Vilaine. Psychologue scolaire, spécialiste des questions de RASED mais aussi de gestion des personnels puisqu'elle a effectué plusieurs mandats de déléguée du personnel. Dernièrement, elle a beaucoup œuvré au sein des psychologues du SNUipp-FSU pour la mise en place du nouveau corps des psychologues. Ton expertise va nous manquer ! Bonne retraite Véro !



AVEC VOUS, ON L'OUVRE!



conception | anne burban & emmanuelle roncini



F.S.U.

SNUipp-FSU

Le SNUipp-FSU vous ouvre la voix

Le gérant du bulletin : Guislaine DAVID - CPPAP 0315 S 07234-ISSN 1246-1407

Imprimerie GPO - Thorigné-Fouillard 02 99 62 49 40

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNU-ipp 35.

Conformément à la loi du 08.01.78, vous pouvez avoir accès aux informations vous concernant ou les faire effacer en vous adressant au :
SNU-ipp 35, 14 rue Papu - 35000 RENNES - Nombre d'exemplaires : 4300